



## **Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 21.05.2019 à Jambes**

**Présents :** A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.C. Hougardy, P. Hourez, S. Moonen, I. Paquet, T. Pierloot, A. Praillet, D. Timmermans.

**Excusés :** B. Brasseur, K.D Convents, M.C. Wauthy.

**Absent :** J.F. Hannosset

### **1. Le mot du Président**

Je débiterai mon intervention en félicitant le club de Achilles Bocholt, champion de Belgique en D1 Dames, ainsi que le club de United Brussels pour son titre en D1 LFH.

Je reviendrai sur les finales francophones jeunes qui se sont déroulées ce dimanche à Herstal. Nous avons assisté à de belles rencontres empreintes de fair-play. Bravo aux clubs du HC Visé BM, du KTSV Eupen et du HC Eynatten-Raeren pour leur titre, mais également à leurs adversaires pour la qualité de leur l'opposition. Merci au club du HC Herstal-Trooz pour la qualité de l'organisation.

Enfin, j'espère que les finales des play-offs, qui débutent le prochain week-end, permettront aux clubs de s'affronter dans des rencontres de haut niveau, en présence de milliers de spectateurs et dans un état d'esprit positif.

### **2. Approbation du P.V. de la réunion du 23.04.2019**

Suite aux corrections de J.F. Hannosset, le PV publié dans le J.O. n° 40 du 13.05.19 a été modifié à l'exception du nom de la société « For My Fit ». Pour ceci, un erratum a été publié dans le JO N° 41 du 20.05.2019.

Le P.V. est approuvé.

### **3. Trésorerie**

La situation financière au 30.04.2019 a été transmise aux administrateurs avec la convocation.

Aucune question n'est parvenue au secrétariat.

### **4. Secrétariat**

#### **\* Propositions de modifications des règlements L.F.H. à partir du 01.08.2019**

Le C.A. marque son accord concernant les propositions de modification des règlements L.F.H. en demandant d'insister sur la communication du changement intervenu à l'article 522.

### **5. Affaires techniques**

#### **\* Centre de formation**

La liste des jeunes retenus a été transmise aux intéressés.

Les dossiers d'inscription rentrent. Nous connaissons une situation particulière d'un jeune du club de Gand qui veut intégrer le C.F. et qui doit, pour cela, obligatoirement s'affilier à un club de la LFH.

#### **\* Demande de la commission technique (PV du 24.04.2019)**

Vu la motivation avancée, la demande d'imposer une licence C pour les championnats de promotion est acceptée.

### **6. URBH**

#### **\* Réunion C.E.P du 16.05.2019**

L'état de santé de P. Moons évolue favorablement même s'il a rencontré un contretemps. Il n'entre pas dans ses intentions d'abandonner sa fonction de président national mais il souhaite travailler différemment. Une réunion du bureau U.R.B.H est planifiée le 5 juin.

La situation budgétaire 2019 a constitué le point le plus important de la réunion.

Tenant compte de l'instauration du contrat travail temps libre pour les arbitres concernés, le système des frais de déplacements par bloc va être abandonné au profit d'un système de remboursement des frais au kilomètre. Celui-ci sera tarifé à 0,20 euro.

Par rapport à la représentation de la L.F.H. au C.E.P., et tenant compte de la demande de P. Chapaux d'être désigné officiellement en tant que membre de l'A.G, D. Timmermans a marqué son accord pour être remplacé par P. Chapaux en tant qu'expert.

Pour en revenir à la situation budgétaire de l'U.R.B.H, il faut savoir que les comptes de 2018 ont été clôturés avec un déficit de 50.000 euros. L'année 2019 est, au stade actuel des choses, encore plus difficile puisqu'un déficit de 60.000 euros est actuellement prévisible.

L'U.R.B.H. espérait un apport financier grâce à la cellule MARCOM mais cela ne s'est nullement concrétisé pour diverses raisons. Aussi, nous n'avons pas le choix et nous devons prendre des mesures urgentes et efficaces.

Si nous devons défendre les intérêts de la L.F.H. et de ses clubs, nous devons aussi nous montrer loyaux vis-à-vis de l'U.R.B.H et de la V.H.V.

Proposition faite par les membres de la V.H.V lors de la réunion : Augmentation de la cotisation de 1 euro/mois pour les plus de 12 ans avec en échange 1 place pour un match international ou les finales de coupe (valeur 20 euros).

Après différents échanges, le C.A. marque son accord avec cette proposition mais en conditionnant celui-ci aux conditions suivantes :

- tout affilié recevrait pour cette somme de 12 euros une place d'un montant de 20 euros pour une rencontre de notre équipe nationale seniors ou pour les finales de coupe de Belgique ;
- l'engagement de la LFH courrait sur deux années maximum ;
- à l'issue de ce délai, une évaluation sans complaisance serait réalisée afin d'examiner les possibilités budgétaires réelles de l'URBH en parallèle avec les engagements financiers souhaités ;
- une gestion encore plus rigoureuse des moyens URBH avec la mise en place d'un contrôle a priori de toute dépense et a posteriori par un auditeur financier ;
- la prise des décisions nécessaires afin de limiter au maximum le déficit budgétaire de l'année 2019, comme la fin immédiate des contrats liant l'URBH avec les membres de la commissions marketing/communication et de la commission technique ;
- à défaut de supprimer l'une ou l'autre sélection nationale, une définition claire et non équivoque des activités de nos équipes nationales représentatives sur base des budgets spécifiques dédiés à ces équipes, notamment en tenant compte des engagements pris antérieurement. Dans ce cadre, les activités des sélections féminines devraient être autofinancées ;
- le remboursement de la dette actuelle de l'URBH vis-à-vis de la LFH à raison de 5.000 euros par année sur un délai de 5 ans ;
- la fin de l'obligation pour les clubs des divisions nationales d'acheter respectivement 30 - 20 - 10 places pour les rencontres officielles de nos Red Wolves.

Un courrier explicatif sera envoyé à l'ensemble des clubs de la L.F.H.

#### **\* VHV**

A titre d'information, le président communique qu'Anne Louis ne travaille plus à la VHV.

#### **\* Licence clubs**

Le projet a peu évolué depuis l'information donnée précédemment aux clubs. Cette licence sera mise en œuvre sous forme de test dès la saison prochaine au niveau de la BENE League. La mise en application réelle devrait débuter lors de la saison 2021-2022.

Nous allons veiller à la traduction des documents pour pouvoir les transmettre le plus rapidement possible aux clubs. Le club du HC Visé BM, qui est le plus directement concerné, a déjà reçu les documents en néerlandais.

### **7. Arbitrage**

\* A partir de la saison 2019/2020, A. Jaichi intégrera la C.C.A.F.

\* L'A.G. des arbitres en vue de l'élection du chef-arbitre aura lieu le 22 ou le 29.06.2019

### **8. Suivi des dossiers**

P. Garcia contactera les services compétents de la Région Wallonne afin de connaître l'état d'avancement du dossier d'attribution de subsides aux clubs via le ministre Borsus.

### **9. Propagande**

Il y a des possibilités de création d'un club à Nivelles.

### **10. Divers**

\* En réponse au courrier du HC Eynatten/Raeren du 09.06.2019 et tenant compte de la modification de l'article 612 B. URH à partir de la saison 2019/2020 ; le C.A. accorde une dérogation au HC Eynatten/Raeren pour qu'il puisse aligner sa deuxième équipe dames seniors en championnat allemand (Kreis Aachen-Düren).

\* Suite à la demande de J.C. Hougardy, la désignation des arbitres de la finale de la coupe de Belgique Dames ainsi que de certains délégués pour les rencontres de P.D. de BENE League est évoquée.

\* I. Paquet déplore le fait que plusieurs clubs, en championnats « Jeunes » ne respectent pas les projets de jeu imposés par les règlements L.F.H. ; certains invoquant même le fait qu'aucune sanction n'est de toute façon infligée dans ce cas.

J.L. Dessart répond que les clubs qui respectent les projets de jeu mis en place verront leurs jeunes évoluer plus vite que ceux qui ne le font pas.

Des sanctions devront être prévues en cas de non-respect du projet. Un système de contrôle devrait être mis en place avec la collaboration de la Commission technique.

Prochaine réunion le mardi 18.06.19